

victime d'agression paiement des préjudice

Par tarajujo, le 05/05/2021 à 15:06

BOnjour,

jexpose rapidement la situation

Lors de la fete de la musique de 2019 moi et deux amis avons été agresser .L'auteur a ete interpellé, et juger et condamné en novembre 2019, notament a nous verser divers somme pour le prejudice moral et materiel.

Cette personne a fait appel de la descision , le jugement en appel a été prevu en fevrier 2021 , or une semaine avant ce nouveau jugement , nous avons recut une ordenance de desistement.

Donc suite a ce desistement , nous nous somme (mes amis et moi) dit que notre agresseur allais peux etre , etre de bonne fois et nous payer les somme auquelle il a ete conmdamné . Ce n'est pas un suprise nous n'avons aucune nouvelle.

par consequent je shouaiterais savoir comment en tant que partie civil , faire pour recuperer les somme que le tribunal nous a octroyer ?

Par Visiteur, le 06/05/2021 à 09:30

